

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 18 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2024.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints, Stéphane AUZERAL, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE  
Raphael BENOIT procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**CHOIX D'UN MUSEOGRAPHE POUR LA CHAPELLE ST EXUPERE (08-2024)**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe évoque le projet de mise en tourisme de la chapelle Saint Exupère présenté en conseil municipal le 23 octobre 2023. Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet des pôles touristiques, qui nous a accordé une subvention de 33 000€.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe présente la mission de la scénographe/muséographe de l'agence CS Design, dont le devis faisait partie du dossier présenté. Cette mission a pour objet la partie étude et conception scénographique et graphisme. Elle comprend la fourniture du cahier des charges pour la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Le montant s'élève à 12 000€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M. le maire à signer le devis de l'agence CS Design pour un montant de 12 000€ HT.
- D'inscrire les crédits au budget 2024,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau